

Le **SÉGUR** du numérique en santé

MÉDECINE DE VILLE



Médecins libéraux, généralistes ou spécialistes,
le volet numérique du Ségur finance la mise à jour de votre
logiciel vers des versions compatibles.
Les usages numériques sont encouragés via la forfait structure
de l'Assurance Maladie.

Quels avantages pour vous ?



L'État prend en charge la mise à jour de votre logiciel !



Les échanges avec vos correspondants, hôpital et autres professionnels de santé sont **facilités et sécurisés** !



Tout se passe au **même endroit** !
Vous maîtrisez vos données et documents médicaux directement depuis votre logiciel.



Percevez jusqu'à **5 350 € de revenus supplémentaires** avec les usages numériques.



Innovation e-Santé Sud
vous accompagne

<https://ies-sud.fr/segur/medecin-de-ville>

Voici 3 choses simples à faire pour se lancer dans le Ségur

1

Signez votre devis dit

« SONS » :

bon de commande qui assure la prise en charge de la mise à jour par l'État, qui finance directement les éditeurs.

2

Programmez une date de mise à jour de votre logiciel.



3

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit

avec votre équipe (associé(e)s et secrétaires médicales) pour prendre en main les nouvelles fonctionnalités.

Une mise à jour compatible avec l'ensemble des services socles du numérique en santé



DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP)

C'est un service qui vous permet d'accéder simplement et rapidement aux données de santé de votre patient : traitements, antécédents, allergies, etc. Il renforce la collaboration ville-hôpital en garantissant une circulation sécurisée de l'information entre professionnels de santé.



MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ (MSSANTÉ)

C'est un ensemble de messageries sécurisées permettant d'échanger par mail des données de santé de manière dématérialisée et structurée, dans un Espace de Confiance.



PRO SANTÉ CONNECT

(PSC) pour vous connecter en toute simplicité, y compris en mobilité, avec votre application mobile e-CPS.



IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS)

Il s'agit d'une identité provenant des bases de l'état civil de référence, obligatoire pour référencer, échanger et partager des données de santé.